

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET LE DOCUMENT
COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET À L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES – ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2018/2019 – UFR DE PHARMACIE**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances pour l'année universitaire 2018/2019 de l'UFR de Pharmacie tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-09-27-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Année universitaire 2018 - 2019

UFR de Pharmacie

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cette règle s'applique à l'ensemble des formations de la composante Pharmacie.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Comment l'assiduité est-elle contrôlée ? Quelles sont les UE concernées ? Les types d'enseignement concernés ? Nombre d'absences au-delà duquel l'obligation d'assiduité sera déclarée non remplie, entraînant la défaillance de l'étudiant.

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
L2-L3 L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera contrôlée systématiquement pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (ED et/ou TP). Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.	L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Au-delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré défaillant à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.	L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2ème session.	Etudes Pharmaceutiques : A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; <u>l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire</u>, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de scolarité dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens

			de la 2^{ème} session. En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.
--	--	--	---

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) : oui

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre (préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)
L2-L3 Si absence justifiée : - neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes, - une épreuve de substitution peut être proposée, - si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne	En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant. L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants	En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant. L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants	Etudes Pharmaceutiques : En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une

possède pas au moins 2 notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant. Si absence injustifiée : En cas d'absence injustifiée au contrôle continu l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.	doivent passer la seconde session pour valider la formation.	doivent passer la seconde session pour valider la formation.	épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.
---	---	---	--

Absence lors d'une épreuve de contrôle

Licence professionnelle :

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'un contrôle final ou d'un contrôle continu écrit sans justificatif est considéré comme défaillant dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année à la 1^{ère} session.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

Modalités de compensation

Etudes Pharmaceutiques
<u>Processus de compensation</u> Pour chaque année d'étude de DFGSP et de DFASP : - les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE, - les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, - les deux semestres d'une année sont compensables entre eux Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale. En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Note éliminatoire retenue pour la filière Pharmacie :

Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

EXTRAIT

CONSEIL DE GESTION

PROCES-VERBAL de la séance du 19 septembre 2018

La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Madame le Professeur Brigitte VENNAT, Doyen de l'UFR de Pharmacie.

*

ORDRE DU JOUR :

...

5° - MODALITÉS DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Mme Marie-Ange Civiale présente les Modalités de Contrôles des Connaissances.

Après discussion et débat, les Modalités de Contrôles des Connaissances sont soumises au vote :

PACES : validée

Etudes Pharmaceutiques : validée

Licence professionnelle mention Industries Pharmaceutiques, cosmétologies et de santé : validée

Licence Sciences Pour la Santé : validée

Master Sciences du Médicament : validé sous réserve de prendre en compte le fait qu'il n'est pas prévu de deuxième session pour le mémoire et la soutenance de stage.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2018

Le Doyen,



B Vennat
Brigitte VENNAT



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018-2019

Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is shown above the name.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques (**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques - DFASP**).

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 **conférant le grade de licence**
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 **conférant le grade de master**
- 3^{ème} cycle :
 - 6^{ème} année : cycle court
 - DES : cycle long

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

PREMIER CYCLE

DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

I - 1^{ERE} ANNEE : PACES

Se référer au Contrôle des Connaissances de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé).

Conformément à l'article L631-1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques est fixé chaque année par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2 UE s** librement choisies. Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IV-a**).

Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres » (tableau IV-b)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. (**TABLEAUX I – II – III – IV-a – IV-b**).

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de **quatre** semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire

En fin de DFGSP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

9) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP2.

TABLEAU I

DFGSP 2 : organisation générale par semestre

2018-2019

SEMESTRES	S3						S4					Total horaires année
UE OBLIGATOIRES		Répartition horaire					Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	
UE 1 : Apprentissage des techniques et gestes de base	20	2	-	18		2	-	-	-	-	-	20
UE 2 : Soins d'urgence et stage											2	
UE 3 : Anglais	-	-	-	-		-	20	-	20	-	2	20
UE 4 : Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	33	26	7	-		4	-	-	-	-	-	33
UE 5-1 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	30	10	8	12		3,5	-	-	-	-	-	56
UE 5-2 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	-	-	-	-		-	26	17	-	9	3	
UE 6-1 : Sciences biologiques I	65	46,5	1,5	17		8	-	-	-	-	-	139
UE 6-2 : Sciences biologiques II	-	-	-	-		-	74	53	3	18	8	
UE 7-1 : Sciences analytiques I	37	23	8	6		4,5	-	-	-	-	-	70
UE 7-2 : Sciences analytiques II	-	-	-	-		-	33	13	4	16	4	
UE 8 : Qualité et produits de santé	18	10	8	-		2	-	-	-	-	-	18
UE 9 : Sciences pharmacologiques	-	-	-	-		-	40	33	7	-	5	40
UE 10 : Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	40	12	17	6	5	6	-	-	-	-	-	35
Total	243	129,5	49,5	59	5	30	193	116	34	43	24	431
2 UE librement choisies à valider de 3 CREDITS chacune (cf tableaux IV-a et IV-b)	40										6	40

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3

2018-2019

UE		CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements							Responsables
									Enseignement théorique					Enseignement pratique		
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. rédact. &ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base		2	1	20	2	-	18		-	-	-	-	-	x	1	Pr. GAUMET
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels		4	2	33	26	7	-		écrit 90%		C/C 10%	1 h 30	2	-	-	Pr. CALDEFIE-CHEZET M. BONNET
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I		3,5	1,5	30	10	8	12		écrit 75% C/C 25 %		-	1 h	1	x et/ou terminal	0,5	Pr. COUDERT Pr. CHEZAL
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	20	14,5	1,5	4		x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	Pr. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13			x	-	1 h	1,5	x	0,5	Pr. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-		-	x	-	1 h	1	-	-	M. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I		4,5	2	37	23	8	6		x	-	-	1 h 30	1,5	x	0,5	Mme GALMIER M. AUZELOUX
UE 8 Qualité et produits de santé		2	1	18	10	8	-		écrit 70% C/C 30%			1 h	1	-	-	Pr. BEYSSAC
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments		6	3	40	12(*)	17	6	5	x	x	x	1 h 30	2,5	x	0,5	Pr. VENNAT
TOTAL		30	14,5	243	129,5	49,5	59	5					11,25		3,25	

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

(*) 12 heures en présentiel + C.M. en pédagogie inversée (cours en ligne)

Période d'examen : janvier

TABLEAU III

DFGSP 2 : semestre S4

2018-2019

MATIERE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	C/C	Coeff		
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT				validation par le Doyen					-	Pr. VENNAT	
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	Mme JOYON	
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	Mme DECOMBAT Mme PEYRODE	
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	2	7	x	x	-	2 h	1,75	-	0,25	Pr. GUEIRARD
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-	Mme SAPIN
	EC 6	2	1	18	12	1	5	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	M. GONCALVES
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	13	4	16	x	x	-	1 h 30	1	x	1	Mme GALMIER M. MOREAU	
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	24	20	4	-	x		-	1 h	1,5	-	-	Pr. TERRAIL
	EC 8	2	1	16	13	3	-	x			1 h	1	-	-	
TOTAL	24	11,5	193	116	34	43						9,50		2	
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.															
2 UE « librement choisies »	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20				cf tableaux IV-a et IV-b								

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

Période d'examen : mai - juin

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

TABLEAU IV-a

UE « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2018-2019

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact.& /ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	C/C	Coeff	
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	1,5	-	-	Pr. CALDEFIE-CHEZET M. BONNET
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	-	-	x	1,5	Pr. FORESTIER M. BALESTRINO M. DEBITON
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1,25	x	0,25	Pr. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	Pr. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	M. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	6	C/C					-		Mme COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	Pr. RANCHON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	Pr. CALDEFIE-CHEZET Mme DELORT

(*) avec C/C (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU IV-b

UE « libres » - DFGSP 2 - S4

2018-2019

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel		Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40		Pr. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie	Pr. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5			

(*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>

SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>

SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/siuaps>

Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.

Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V-a et V-b)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau V-e**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau V-f) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

Formation Recherche :

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet « *dans les conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche* » (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (**tableaux V-a à V-e**).

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au **PIX** est organisée **tout au long du cursus universitaire**.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine »

La formation d'application en officine a une durée d'une à deux semaines. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche (de 8 semaines), en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP 3, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie » (voir tableau VIb), devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

11) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est proposé sur la base du volontariat en DFGSP3.

TABLEAU V-a
2018-2019

DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre

UE OBLIGATOIRES	S5					S6						Total horaires année
	Répartition horaire					heures	Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS		C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	87	3	24	13,5							160
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	46	37	5	4		5,5	
UE 2-1 : Substances actives I	61	57,5	3,5	-	7,5	-	-	-	-		-	129
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	68	56	-	12		8	
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	58	58	-	-	0.20	7	58,20
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	3	-	-	-	-		-	24
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	17	9	8	-		2	17
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	1,5	-	-	-	-		-	30
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	16	-	16	-		1,5	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	12,5	0,5	3	9	1,5	-	-	-	-		-	12,5
	225,5	161	31,5	33	27	205	160	29	16	0.20	24	430,70
2 UE de préorientation		20 h			3		20 h				3	40
Stage « formation d’application en officine »		-			-		-				3	-
Totaux		245,5			30		225				30	470,70

TABLEAU V-b

2018-2019

Crédits pour les Eléments Constitutifs des UE 1 - UE2 - UE 3 de DFGSP 3

	S5	S6
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	13,5	-
EC 1 : Biochimie - Physiologie	5	-
EC 2-a : Hématologie	2,5	-
EC 2-b: Immunologie	2,5	-
EC 3 : Bactériologie - Virologie	3,5	-
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	5,5
EC 4 : Parasitologie	-	3,5
EC 5 : Séméiologie	-	2
UE 2-1 : Substances actives I	7,5	-
EC 6 -1 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 1	4	-
EC 7 : Toxicologie générale et iatrogénèse	2	-
EC 8 : Biothérapies	1,5	-
UE 2-2 : Substances actives II	-	8
EC 6 -2 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 2	-	4
EC 9 : Pharmacognosie	-	4
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	7
EC 10 : Douleur inflammation	-	3
EC 11 : Diabète	-	2
EC 12 : Allergologie	-	2
Total des CREDITS par semestre	21	20,5

TABLEAU V-c
2018-2019

DFGSP 3 : semestre S5

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
					C.M.	T.D.	T.P.	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
UE 1-1 : Séméiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	34	-	12	x / discussion de cas	x	x	1h30	2	x	0,50	M. ROSSARY
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3		x	x	45 min	1,25	-	-	Mme SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9	-	x	-	45 min	1	x	0,25	M. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-	-	x	-	1h30	2	-	-	Pr. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	32	32	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	Mme DECOMBAT
	EC 7	2	1	17	15,5	1,5	-	-	x	-	1h	1	-	-	Mme COLLIN
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-	-	x	-	1h	1	-	-	M. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie		3	1,5	24	16	8	-	écrit 85% C/C 15%	-	-	1h	1,5	-	-	Pr. BEYSSAC
UE 6-1 : Anglais I		1,5	1	14	-	14	-	écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Mme JOYON
UE 7 Initiation à la recherche : bibliographie et communication		1,5	1	12,5	0,5	3	9	devoir écrit à rendre C/C oral (*)	coeff. 1/3 coeff. 2/3		-	1	-	-	M. CIA
Sous totaux		27	14,5	225,5	161	31,5	33					13,75		0,75	
UE de pré orientation (tableau V-e)		3	1,5												
TOTAL		30	16												

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)]
EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie
EC 3 : Bactériologie – Virologie
Période d'examens : janvier

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)
EC 7 : Toxicologie générale et iatrogénèse
EC 8 : Biothérapies

TABLEAU V-d
2018-2019

DFGSP 3 : semestre S6

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Responsables
					Enseignement théorique					Enseignement pratique							
					C.M.	T.D.	T.P.		P.I.	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4		-	x	-	1h30	1,5	x	0,5	Pr. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-		en 2 ^{ème} session	-	en 1 ^{ère} session	1h	1	-	-	Pr. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-		-	-	-	oral	2	-	-	Pr. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22		12		x	x	-	1h30	1,5	X (*)	0,5	Mme FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	1,5	-	-	M. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-		x	-	x	1h	1	-	-	M. ROSSARY	
	EC 12	2	1	17	17	-	-		-	-	x	45 min	1	-	-	M. ROUZAIRE	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique		2	1	17	9	8	-		C/C	-	-	1h	1	-	-	Mme SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II		1,5	1	16	-	16	-		écrit oral	coeff 3/5 coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Mme JOYON
Sous totaux		24	12,5	205,33	160	29	16	20 min (0.33)					11,5		1		
UE de pré orientation (tab. V-e)		3	1,5														
Stage d'application		3	1,5												1,5	Mme BEDHOMME	
TOTAL		30	15,5												3,5		

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai - juin

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

TABLEAU V-e
2018-2019

UE optionnelles de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Responsables
									Enseignement théorique				Enseignement pratique			
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact&/ ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C		
SEMESTRE 5																
Formes pharmaceutiques à l'officine		3	1,5	17	-	-	15	2	-	-	-	-	-	x	Officine	Mme LAFARGE
Etude des procédés de production industriels		3	1,5	20	10	10	-		x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Pr. CARDOT
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche		3	1,5	10	6	4	-		C/C et présentation orale			-	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Pr. SAUTOU
SEMESTRE 6																
L'outil informatique à l'officine		3	1,5	20	-	-	20		-	-	-	-	-	x	Officine	Mme PESTRE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments		3	1,5	20	15	5	-		x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Pr. CARDOT
Le métier de biologiste médical		3	1,5	14	10	4			Oral			1h	1	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	M. ROUZAIRE

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU V-f
2018-2019

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription

Neuro- psychopharmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription
Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvart-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018-2019

Etudes pharmaceutiques
2^{ème} cycle
3^{ème} cycle court

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**
- l'arrêté du 8 avril 2013, relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**)

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 **conférant le grade de licence**
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 **conférant le grade de master**
- 3^{ème} cycle :
 - 6^{ème} année : **cycle court**
 - **DES : cycle long**

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la **Formation** dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la **Formation** dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

Formation Recherche

Cette **formation** est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau VIII-e,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche « *permet dans les conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche* » (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

DEUXIEME CYCLE

DFASP

Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP 1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP 2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle (tab VI-b)**.

Dans le cadre du *Parcours personnalisé*, un *parcours recherche* (voir page 3) est proposé (Article 5, arrêté du 8 avril 2013)

L'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP 3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine Sciences, Technologie, Santé enseignée au premier semestre (tableau V-f).

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **3 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)**, les **UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche » (**tableau VI-c**)

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux (VII-a, -b, -c) et (VIII-a, -b, -c, -d)

2) Organisation des épreuves

■ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

■ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,

- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S1+S2), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP 1 à DFASP 2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle est obligatoire et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine »

La formation d'application en officine est définie par l'arrêté du 8 avril 2013. Elle a une durée d'une à deux semaines. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours **orientation recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :**

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP 3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche **de 8 semaines** en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP 1, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage

intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP 1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

La validation des 3 UE du tronc commun (**UE 3 : Santé publique ; UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique ; UE 5 : Education thérapeutique du patient**) :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,
- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3^{ème} cycle.

L'étudiant doit obtenir la moyenne générale (note $\geq 10/20$) à l'ensemble des 3 UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

9) AFGSU

Les étudiants se destinant aux professions de la santé sont tenus de suivre un enseignement théorique et pratique afin d'obtenir l'AFGSU (Attestation de Formation aux Soins et Gestes d'Urgence). Cette formation se déroule en DFASP1.

La présence aux enseignements est impérative pour valider l'AFGSU.

10) PIX

La formation au **PIX** est organisée **tout au long du cursus universitaire**.

11) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

-Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en génie biologique. Elle est organisée par Polytech Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année, avec obligation d'avoir suivi en DFGSP3 la remise à niveau en mathématiques et physique dispensée au sein de Polytech Clermont (fin août). Sa validation conduira à une potentielle intégration en 4^{ème} année du cycle Polytech et conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2ème année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

12) Parcours type de pré-intégration en école de commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

13) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

14) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP 1 de suivre et de valider leur 4^{ème} année à la "School of Pharmacy" (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique.

TABLEAU VI-a
2018-2019

DFASP 1 : organisation générale de l'année par semestre

		Répartition horaire				CREDITS		
		heures	C.M.	T.D.	T.P.			
S1								
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques		172	143	16	13	22		
	EC 1 : Stratégies anti infectieuses	42	36	3	3	5,5		
	EC 2 : Cardiovasculaire	38	36	2	-	5,5		
	EC 3 : Toxicologie spécialisée	29	14,5	4,5	10	3,5		
	EC 4 : Principes de nutrition	17	14	3	-	2		
	EC 5 : Toxicomanies et dopage	17	15,5	1,5	-	2		
	EC 6 : Oncologie	17	17	-	-	2		
	EC 7 : Biothérapies	12	10	2	-	1,5		
UE 2 : Anglais		16	-	16	-	2		
Volume horaire total		188	143	32	13			
1 UE librement choisie de pré orientation (*)		20	-	-	-	3		
Stage « formation d’application en officine »		-	-	-	-	3		
Total CREDITS						30		
S2								
ENSEIGNEMENT COMMUN de 15 CREDITS								
UE 3 : Santé publique		24	20	4	-	3		
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique		71	5	66		10		
	EC1 : Qualité	2	1	1	-	2		
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	60	-	60	-	7		
	EC3 : Communication et éducation à la santé	9	4	5	-	2		
UE 5 : Education thérapeutique		20	8	12	-	2		
Volume horaire total		115	33	82	-			
ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE de 15 CREDITS (**)								
UE obligatoires	Officine 3 UE	94,5	66	21	7,5	12		
	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche 1 UE	108	52	56	-		15	
	Industrie-Recherche 4 UE	101	57	44	-			12
UE librement choisies	Officine	20	-	-	-	3		
	Industrie-Recherche	20	-	-	-			3
Totaux S2						30		
Total année						60		

(*) Voir tableau VI-b

(**) Voir tableau VI-c

DFASP 1 - S1

Les UE librement choisies de pré orientation professionnelle

DFASP 1 - S1	CREDITS
Officine	
La journée d'un officinal (Mme Boyer)	3
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats (Mme Archimbaud)	3
Industrie-Recherche	
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale (Mme Felgines)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (*) (M. Debiton)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé (**) (Mme Vivier) module 1	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce A (Mme Vivier)	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B (Mme Vivier)	3
UE parcours projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (M. Romond)	3
UE d'engagement associatif en lien avec l'industrie pharmaceutique (***) (M. Beyssac)	3

(*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page 14)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire) dispensée au sein de l'institut informatique d'Auvergne – ISIMA en septembre.

(***) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

TABEAU VI-c
2018-2019

DFASP 1 - S2

Les UE spécifiques à l'orientation professionnelle

	DFASP 1 - S2	ECTS
Officine	Les 3 UE obligatoires	
	UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse de la prescription (Pr. Terrail)	6
	UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine (Mme Felgines)	3
	UE Off 3 : Automédication et conseil officinal (Pr. Vennat)	3
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 S4) parmi :	3
	- UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine (Pr. Sauvant-Rochat) - UE Off.LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine (Pr. Caldefie-Chezet) - UE Off.LC 3 : Nutrition et pathologies (Pr. Walrand) - UE Off.LC 4 : Médicaments et populations à risque (Mme Coudert)	
Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche	1 UE obligatoire : UE Int : Les 5 sections du programme de l'internat (M. Rouzaire)	15
Industrie-Recherche	Les 4 UE obligatoires	
	UE Ind 1 : Base de recherche et de développement des médicaments (Pr. Bouchon)	3
	UE Ind 2 : Bases réglementaires. Droit, structure et fonctionnement des entreprises, propriété intellectuelle, Hygiène, sécurité, Environnement (Pr. Sauvant-Rochat)	4
	UE Ind 3 : Anglais (Mme Joyon)	3
	UE Ind 4 : Référentiel. Base de dossier AMM et ouvrages de référence (Mme Galmier)	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 – S3) parmi :	3
	- UE Ind.LC 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radio pharmaceutiques (M. Debiton) - UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament (Pr Beyssac) - UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels (Mme Weber) - UE Ind.o LC pt 4 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie (Mme Vivier) - UE Ind. LC 5 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours biotechnologies (M. Debiton) - UE Ind. LC 6 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2 (Mme Vivier) - UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (M. Romond)	3

TABLEAU VII-a
2018-2019

DFASP 1 - S1

SOCLE COMMUN

UE		CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements						Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique		
					C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	coeff	
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques		22	11	172	143	16	13						0,75	
EC 1	: Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	x	x	2h	x	0,25	Pr. FORESTIER
EC 2	: Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	x	x	1,5h	-	-	Mme COUDERT
EC 3	: Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	14,5	4,5	10	x	-	-	1h	x	0,5	M. BALAYSSAC
EC 4	: Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	x	-	x	1h	-	-	Pr. WALRAND
EC 5	: Toxicomanies et dopage	2	1	17	15,5	1,5	-	x	x	-	1h	-	-	M. BALAYSSAC
EC 6	: Oncologie	2	1	17	17	-	-	x	x	-	1h	-	-	M. BALAYSSAC
EC 7	: Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	x	x	-	1h	-	-	M. DEBITON
UE 2 : Anglais		2	1	16	-	16	-	oral	-	-		-	-	Mme JOYON
Volume horaire total				188	143	32	13							
Stage d'application		3	1,5	-									1,5	Mme BEDHOMME
1 UE de pré orientation (voir tableau VII-b)		3	1,5	20										
TOTAL		30	15	208									2,25	

Période d'examens : janvier

TABLEAU VII-b

2018-2019

DFASP 1 - S1

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #								Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff		
Officine															
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Mme BOYER	
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche															
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	Mme ARCHIMBAUD	
Industrie-Recherche															
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	C/C (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	Mme FELGINES	
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand								1,5			M. DEBITON	
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA								1,5			Mme VIVIER	
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-								1,5			M. ROMOND	
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5			Mme VIVIER	
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5			Mme VIVIER	
UE d'engagement associatif	3	1,5									1,5	-	-	Pr. BEYSSAC	

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page 13 7)

(***) UE ouverte à partir de 2018/2019 avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU VIII-a
2018-2019

DFASP 1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires (15 CREDITS)

UE		CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements						Responsables	
									Enseignement théorique				Enseignement pratique			
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
UE 3 : Santé publique		3	1,5	27	10	14	-	3	C/C	-	-		1,5	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)		10	5,5	71	1	70							5,5			Pr. VENNAT
	EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)		rapport + oral	-	-	-	0,5	-	-	Pr. BEYSSAC
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-		C/C (1/4) oral (3/4)	-	-	-	4	-	-	Mme BERNARD
	EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	0	9	-		oral	-	-	-	1	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE 5 : Education thérapeutique du patient et communication patient		2	1	20	9	11**	-		rapport + oral	-	-		1	-	-	Mme BEDHOMME
Totaux		15	8	118	20	95	-	3					8			

(*) travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) CM : 5h tronc commun + 4 h adaptées aux 2 parcours « Industrie-Recherche » et « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche »

TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

Période d'examens : mai - juin

TABLEAU VIII-b
2018-2019

DFASP 1 - S2
OFFICINE

UE		CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #					Enseignement pratique		Responsables
					C.M.	T.D.	T.P.	Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)															
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription		6	3	51	30	21	-	x	-	-	2h	3	-	-	Pr. TERRAIL
UE Off 2 : Activités spécialisées à l’officine		3	1,5	25	25	-	-	-	x		1h	1,5	-	-	Mme FELGINES
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal		3	1,5	18,5	11	-	7,5	C/C	-	-	-	1	X	0,5	Mme BEDHOMME
totaux		12	6	94,5	66	21	7,5					5,5	X	0,5	
1 UE librement choisie (3 CREDITS)															
	UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	X 1/2 C/C 1/2	-	1h	1,5	-	-	Pr. SAUVANT-ROCHAT
	UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l’officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	X dont 10% de C/C			45min	0,5	X	1	Pr. CALDEFIE-CHEZET
	UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Pr. WALRAND
	UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	20	20	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Mme COUDERT

* travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

** **UE communes avec DFASP 2 - S4**

Pour les UE **librement choisies**, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai - juin

TABLEAU VIII-c

2018-2019

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #						Enseignement pratique			Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	C/C		coeff		
Les 4 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)																
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments»	3	1,5	25	8	17	-	x	x	-	1h	1,5	-		-	Mme QUINTANA	
Pharmacologie (10h)	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-		-		
Chimie analytique (15h)	-	-	-	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-		-		
UE Ind 2 : « Bases réglementaires » - Droit (15h) - Structure et fonctionnement des entreprises (4h) - Propriété intellectuelle (6h) - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	4	2	34	34	-	-	-	x	-	1h	2	-		-	Pr. SAUVANT-ROCHAT	
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	oral	-	-		1,5	-		-	Mme JOYON	
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	x	-	1h	1	-		-	Mme GALMIER	

(a) 5 heures d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale (b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours Période d'examen : mai-juin

** UE communes avec DFASP 2 – S3

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU VIII-d
2018-2019

DFASP 1 - S2
PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
Une seule UE (15 CREDITS)														
UE Int : Préparation à l'internat	15	7,5	118	48	70	-	(*)					-	-	M. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-		36	14	22	-						-	-	Mme GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-		14	8	6	-						-	-	M. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-		24	20	4	-						-	-	Pr. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-		38	6	32	-						-	-	Mme SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-		6	-	6	-						-	-	Pr. TERRAIL

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU VIII-e
2018-2019

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription
Neuro-psychopharmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription

Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvart-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 **ans**.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	
	spécifiques à cette filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **IX-a** (pour S3) et **IX-b** (pour S4)

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	
	spécifiques à cette filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **X-a** (pour S3) et **X-b** (pour S4)

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies	
	spécifiques à cette filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **XI-a** (pour S3) et **XI-b** (pour S4)

2) Organisation des épreuves

■ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

■ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Périodes :

- premier stage : semaines 38 à 44, temps plein
- deuxième stage : semaines 45 à 1, 45 à 49 à temps plein, puis 50 à 1 à mi-temps
- troisième stage : semaines 15 à 21, temps plein
- quatrième stage : semaines 22 à 33, mi-temps

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Périodes :

- premier stage clinique temps plein : semaines 1 à 6
- deuxième stage clinique temps plein : semaines 7 à 12
- stage ciblé : semaines 13 à 33, 13 à 26 à mi-temps, puis 27 à 33 à temps plein

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4 : voir le tableau XI-b.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.
- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus (**décret du 24 juin 2014**), après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le **service de la Formation**.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche » :

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Pour le stage hospitalier il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stage de la formation orientation recherche proposé dans le parcours personnalisé

Les étudiants de DFASP 2, s'ils ne l'ont pas fait les années précédentes, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines a minima (280 heures), en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE 5 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** (enseignement obligatoire de la formation commune de base) et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE 5 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** (enseignement obligatoire de la formation commune de base normalement suivi en DFASP 1)
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 (tableau IX-a) correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

TABLEAU IX-a
2018-2019

DFASP 2 - S3 - OFFICINE

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
									Enseignement théorique					Enseignement pratique		
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription		2,5	2	21	7	14	-		+oral (0.5)	x	-	1h	2	-	-	Mme BOYER
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques		2,5	2	18	3,5	2	11,5	1	CC CC	x	-		1	x	1,5	Mme BEDHOMME
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes		2,5	2	21	5	-	16*		-	x	x	30 min	0,5	x	1,5	Pr CALDEFIE-CHEZET
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique		2,5	2	20	2	18**	-		rapport + oral	-	-	-	2	-	-	Mme BOYER
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause		2	1,5	17	17	-	-		+ CC (0.5)	x	-	1h	1		-	Mme SAPIN
Totaux		12	9,5	97	34.5	34	27,5	1					7		2,5	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine		3	1,5	16	4	14	-	2	C/C	-	-	-	1,5	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé		3	1,5	13	6	3(a)	4(b)		-	x	-	30 min	1	x	0,5	Mme MIQUEL
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier		15		-	-				-					-	-	Mme BOYER

*16h = 7 séances TP de 2h (90% de la note) + ramassage (10% de la note)

** 9 h de TD + -2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU IX-b
2018-2019

DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE		CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
									Enseignement théorique					Enseignement pratique		
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
		4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)														
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD		5	2,5	20	5	9	6	3	sur CM/TD/TP		-	2h	2,5	-	-	Mme BOYER
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité		3	1,5	12	12*	-	-		x	-	-	1h	1,5	-	-	Pr VENNAT
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine		2	1	12	5	12	-		oral	-	-	-	1	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales		2	1	17	-	1	16		-	-	-	-	-	x	1	Mme PESTRE
Totaux		12	6	61	17	22	22						5		1	
		1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :														
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***		3	1,5	20	10	10	-		X 1/2 C/C 1/2		-	1h	1,5	-	-	Pr SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***		3	1,5	8**	4	2	2		X dont 10% de C/C			45 min	0,5	x	1	Pr CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **		3	1,5	20	7	13	-		x		-	1h	1,5	-	-	Pr WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***		3	1,5	20	20	-	-		x		-	1h	1,5	-	-	Mme COUDERT
UE Off. LC Tutorat service sanitaire ****		3														Pr VENNAT
Stage hospitalier (12 CREDITS)																Mme BOYER
Service Sanitaire (3 CREDITS)																Pr VENNAT

* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

** Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

*** UE communes avec DFASP 1 - S2

Pour les UE e librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

**** Pour les étudiants ayant participé à l'expérimentation service sanitaire 2017/2018

Période d'examens : mai – juin

TABLEAU X-a

2018-2019

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE - de début octobre à mars

et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	crédits	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M .	T.D.	T.P .	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M .	Durée	coeff	C/C	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 ECTS)														
UE 1 : Professionnalisation	9	4,5												
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	4	2					C/C + CR + oral				2	-	-	Mme VIVIER
EC 2 : Professionnalisation-RH	3	1,5	28	12	16(a)	-	C/C + CR + oral				1,5	-	-	
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5(b)	-	C/C + CR + oral				1	-	-	
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	C/C				1,5	-	-	Mme JOYON
UE3 : De la substance active au lancement du produit	12	6												Pr. BEYSSAC
EC 1 : Substance active	4	2	32	-	8	24	-	-	-	-	-	CR + oral	2	Mme WEBER
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	C/C			-	0,5	CR	1,5	M. MALLET
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35		20	15	CR + oral	-	-	-	1	CR	1	Pr BEYSSAC
Totaux	24	12	156	21	86	49					7,5		4,5	
2 UE librement choisie (2 x 3 ECTS) parmi :														
* UE Ind. LC 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radiopharmaceutiques	3	1,5	20	12	8 (c)	-	-	QROC 1/2 oral 1/2	-	1h -	1,5	-	-	M. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (d)	-	-	-	1	x	0,5	Pr BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	8	10	-	oral	-	-	-	1,5	-	-	Mme WEBER

* UE Ind. LC 4 : UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont								1,5	-	-	Mme VIVIER
* UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA								1,5			Mme VIVIER
* UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA								1,5			Mme VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-								1,5			M. ROMOND
* UE Ind. LC A et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5			Mme VIVIER
UE Ind. LC-8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-	C/C + oral	-	-	-	1,5	-	-	Pr CARDOT
UE Ind. LC-9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	-	-	CR + oral	-	-	-	1,5	-		Mme SAUTOU

(a) 6h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale (d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 – S2

Pour les UE **librement choisie**, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU X-b
2018-2019

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE
d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30	d'avril à mi-août rapport + soutenance										M. CHENNEL		

TABLEAU XI-a
2018-2019

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	C/C	coeff		
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du 15 septembre au 15 novembre [concours 17 et 18 décembre]															
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	10	144	-	144	-	(*)					10		-	M. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-						-		-	Mme GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-						-		-	M. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-						-		-	Pr SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-						-		-	Mme SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-						-		-	Pr TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun											Mme BERNARD		

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

TABLEAU XI-b

2018-2019

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	c/c	coeff	
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)														
UE Préparation à la prise de fonction d’interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-					2,5	-	-	M. ROUZAIRE
Partie 1 : Qualité		1,5	4	4	-	-	oral 1	-	-	-	1,5	-	-	M. ROUZAIRE
Partie 2 : Aspects réglementaires de l’exercice hospitalier			4	4	-	-		-	-	-		Pr SAUTOU		
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique			4	4	-	-		-	-	-		M. BALAYSSAC		
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d’articles)		1	5	0,5	4,5	-	oral 2	-	-	-	1	-	-	Pr FORESTIER
Partie 5 : Communication scientifique en anglais			3	-	3	-		-	-	-		Pr FORESTIER		
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :														
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	Mme ARCHIMBAUD
UE Pharmacie	3	1,5	22	15	6	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	Pr SAUTOU
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	3	1,5	8	4	4	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	Pr SAUTOU
Stage hospitalier_*	22	Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire												Mme BERNARD

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

Modalités de reconversion pour les étudiants non reçus au concours de l'internat :

- **Reconversion vers « Officine »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année Officine

- **Reconversion vers « Industrie-Recherche »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année « Industrie-Recherche » avec obligation de suivre et valider les enseignements de DFASP 2 « Industrie-Recherche » et d'effectuer les stages requis en industrie (en décalé)

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

La soutenance de thèse est possible dès la fin de la 1^{ère} session des examens écrits de 6^{ème} année, que les candidats soient admis ou non.

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants n'ayant pas été reçus au concours de l'Internat à l'issue de leur 5^{ème} année d'étude (DFASP 2) et continuant en orientation « Officine » sont inscrits à **l'année préparatoire à l'entrée en 6^{ème} année « Officine »**.

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{EME} ANNEE « OFFICINE »

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Se reporter au **tableau XII**.

2) Validation de la 6^{ème} année

Pour les étudiants issus de la 5^{ème} année orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en reconversion « Officine », le suivi de la **6^{ème} année reconversion « Officine »** est obligatoire.

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 6/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :

1) 4 mises en situation pratique

2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

• **Dispositions particulières**

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.
- en cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1^{ère} session.

II – ORGANISATION DE L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE EN 6EME ANNEE « OFFICINE », SUITE A UNE 5EME ANNEE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

1) Organisation des enseignements

Se reporter au **tableau VIII-b (DFASP 1 - S2 - OFFICINE)** et au **tableau IX-b (DFASP 2 - S4 - OFFICINE)**

2) Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Les étudiants pouvant passer le concours de l'internat, le **premier semestre** de cette année (S1) est dégagé de cours. Ces étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en auditeur libre pour leur préparation.

Le **deuxième semestre** de cette année reconversion « Officine » (S2) permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6^{ème} année « Officine ». Ce semestre s'articule autour des cours de DFASP 1 - S2 orientation « Officine » (**tableau VIII-b**) et de DFASP 2 - S4 orientation « Officine » (**tableau IX-b**).

L'assiduité aux cours magistraux est obligatoire (émargement à chaque cours). Les étudiants qui souhaitent suivre certains enseignements dirigés et/ou travaux pratiques doivent s'y inscrire en début de semestre s'engageant de ce fait à les suivre assidûment.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stage de la formation orientation recherche :

Les étudiants de l'année reconversion « Officine » ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsables pédagogiques : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

L'année de reconversion « Officine » est non validante.

TABLEAU XII

6^{ème} ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1^{er} semestre

2018-2019

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement									Enseignants responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
								Ecrit					Oral		C/C	Types	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Question(s) rédaction- nelle(s)	Q.C.M.	Q.R.O.C.	Durée	Coeff	Coeff				
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	8	-	2		x	-	-	1h	2	-	-	-	-	Pr. VENNAT
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	13,5	4	6	-	3,5	C/C	-	-	-	3	-	-	-	-	Mme PESTRE
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	35,5	31	4,5	-		x	-	-	2h	4	-	-	-	-	Pr. VENNAT
UE Off 4 Homéopathie pratique	3	3	18	2	6	2**	8	x	-	-	1h	3	-	-	-	-	Mme LAFARGE
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	19	15	4	-		-	-	-	-	-	3	-	-	-	Mr BALAYSSAC
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-		x	-	-	1h	3	-	-	-	-	Pr. COUDERT
UE Off 7 Phytothérapie- Aromathérapie	4	4	34	22	-	12***		x	-	-	1,5h	2,5	-	-	reconnaisances	1,5	Mme FELGINES
UE Off 8 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40		-	-	-	-	-	-	X		5	Pr VENNAT
UE Off 9 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12		-	x	x	0,5h	0,50	-	X 0.50	reconnaisances	2,5	Pr. CALDEFIE- CHEZET
totaux	30	30	214	112	22,5	68	11,5					18,25	3		-	8,75	

Période d'examens : décembre

** Visite BOIRON

*** dont 2 heures de visite du jardin botanique

III - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNÉE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (tableau XIII)

La 6^{ème} année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, d'étudiant-entrepreneur...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'Université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve < 6/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1^{ère} session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du Maître de stage
- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

4) Stage complémentaire :

En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

6) Statut d'étudiant – entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE, se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.

TABLEAU-XIII
2018-2019

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE		REPARTITION			Validation enseignement					Professeurs et enseignants responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
					Mémoire	Oral	Période d'examen	C/C	C/C	
					Coeff	Coeff		Coeff	Coeff	
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum							de juin à octobre		-	Pr. CARDOT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	Pr. CARDOT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'"UQAC" (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

IV - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE-RECHERCHE », SUITE A UNE 5^{ÈME} ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de contrôle des connaissances et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE librement choisies spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter au tableau **X-a** et au tableau **XIV**.

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant fin de l'année universitaire.

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

TABLEAU XIV
2018-2019

6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

à partir d'avril

UE	Cré dits	REPARTITION			Validation enseignement					Professeurs et enseignants responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
		C.M .	T.D .	T.P.	Mémoire	Oral	Période d'examen	C/C	C/C Coeff	
					Coeff	Coeff		Coeff		
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	Pr CARDOT



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

LICENCE L2 et L3
Sciences pour la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is shown.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L1 : *HELAINE Virgil*, virgil.helaine@uca.fr

L2 : TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

L3 : - Parcours 1 : Nutrition, *FARGES M-Chantal*, m-chantal.farges@uca.fr
- Parcours 2 : Pharmacologie, *Pr. COURTEIX Christine*, christine.courteix@uca.fr

Contact en scolarité :

Service de la Formation - Pôle Licence/Master

Solarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements

L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera contrôlée systématiquement pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (ED et/ou TP). Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Stage obligatoire d'une durée minimale de **4 semaines** en L3 S6 dans le cadre des UE 17N (parcours nutrition) et 16P (parcours pharmacologie). La validation de l'UE « Stage » donne lieu à l'obtention de 3 crédits européens. Le stage est à réaliser entre la fin des enseignements et le 30 août de la même année universitaire.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'une restitution.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Si absence justifiée :

- neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes,
- une épreuve de substitution peut être proposée,
- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si absence injustifiée :

En cas d'absence injustifiée au contrôle continu l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Décidés en accord avec les responsables pédagogiques de l'année universitaire concernée, les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- attribuer un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est décidé en accord avec le(s) responsable(s) de l'UE concernée, au cas par cas.

Maquettes de la formation :

Pour les semestres 1 et 2, voir le document commun aux Licences 1 de Sciences.

Semestre 3 :

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
				1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
				Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Physiologie humaine 1		3	3	CC/ET	20/80	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Immunologie médicale		3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 3 : Bioénergétique, biocatalyse et métabolismes		6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 4 : Biologie cellulaire appliquée à la santé		3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 5 : Pharmacologie générale		3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Rayonnements et santé		3	3	ET	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 7 : Santé, Soins, Médicaments	EC1 : Métiers de la Santé	3	1,5	ET	100	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	EC2 : Molécules bioactives en santé		1,5	ET	100	1	E	1h30	1	E	1h	1	E	1h30
Anglais		3	3	CC	100	2	E, O	30 min/ 10min	1	O	10 min	1	O	10 min
Projet personnel personnalisé		3	3	CC	100	2	M, O	15min	1	O	30 min	1	O	15 min

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 10 : Physiologie humaine 2	6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 11 : Systèmes sensoriels et moteurs	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 12 : Biologie moléculaire générale	6	6	CC/ET	15/85	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13 : Microbiologie médicale	3	3	CC/ET	10/90	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 14 : Signalisation cellulaire	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 15 : Nutrition et physiologie intégrée : relations inter-organes	3	3	CC/ET	30/70	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 16 : Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux	3	3	CC/ET	25/75	3	E, A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 17 : Anglais	3	3	CC	100	2	E, O	1h/0h05	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : Questionnaire en ligne sur l'ENT

Licence : Sciences pour la Santé Parcours Nutrition

Semestre 5 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Méthodologie moléculaire	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé	3	3	ET	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 3 : Instrumentation et expérimentation	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 4 : Analyse et modélisation	3	3	CC/ET	40/60	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 5 : Anglais	3	3	CC	100	2	O	0h20/0h20	1	O	0h20	1	O	0h20
UE 6N : Nutrition et métabolisme	6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 7N : Alimentation et diététique	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 8N : Approches expérimentales, cliniques et épidémiologiques en Nutrition	3	3	ET	25/75	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE opt 9AN : Documentation, information et communication scientifiques	3	3	CC/ET	50/50	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE opt 9B: Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 10 : Microbiologie médicale	6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 11: Anglais	3	3	CC		2	O/E	0h05/1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 12 : Libre	3	3	Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		
UE 13N : Principes de Nutrition Humaine 1	6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 14N : Principes de Nutrition Humaine 2	3	3	ET		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 15N : Bromatologie	3	3	CC/ET	30/70	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 16N: Projet tuteuré	3	3	ET		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
UE 17N : Stage	3	3	ET		1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Licence : Sciences pour la Santé Parcours Pharmacologie

Semestre 5 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Méthodologie moléculaire	3	3	CC/ ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé	3	3	ET	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 3 : Instrumentation et expérimentation	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 4 : Analyse et modélisation	3	3	CC/ET	40/60	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 5 : Anglais	3	3	CC		2	O	0h10/0h20	1	O	0h20	1	O	0h20
UE 6P : Pharmacologie de la communication inter- et intracellulaire	6	6	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 7P : Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et médicaments	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8P : Chronobiologie et chronopharmacologie animales	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE opt 9AP : Documentation, information et communi-cation scientifiques	3	3	CC/ET	50/50	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE opt 9B : Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels	3	3	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 6 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 10: Microbiologie médicale	6	6	CC/ET	25/75	3	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 11: Anglais	3	3	CC		2	O/E	0h30/1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 12 : UE libre	3	3	Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		
UE 13P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 1	6	6	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 14P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 2	6	6	CC/ET	25/75	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 16P : Projet tuteuré	3	3	ET		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
UE 17P : Stage	3	3	ET		1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Licence Professionnelle
Industries pharmaceutiques,
cosmétologiques et de santé :
gestion, production et valorisation

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Eric Beyssac Eric.beyssac@uca.fr

Intitulé du parcours de la mention et référent pédagogique :

- Développement Production et Ingénierie Pharmaceutique

Eric Beyssac Eric.beyssac@uca.fr

Contact en scolarité :

Service de la formation – Pôle Master/Licence

Scolarite.licence-master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré « défaillant » à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.

Stages :

Un stage d'application en entreprise est effectué sur une période de **16 semaines** à partir de début mars. L'assiduité au stage est obligatoire. L'étudiant rédige un rapport de stage et le soutient oralement devant un jury.

La validation du stage est le résultat i) de l'évaluation du stagiaire par l'entreprise, ii) de la note du rapport et iii) de la note obtenue lors de la soutenance orale.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) **peut être** proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.

Absence lors d'une épreuve de contrôle :

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'un contrôle final ou d'un contrôle continu écrit sans justificatif est considéré comme « défaillant » dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année à la 1^{ère} session.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

Accès à la salle d'examen :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence Professionnelle Mention Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation

Parcours Développement Production et Ingénierie Pharmaceutique

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Outils professionnels et développement personnel EC 1 : NTIC EC 2 : Anglais EC3 : Communication EC4 : Insertion professionnelle	6	2 2 2	CC CC CC		>2 >2 >2	E O O		1 1 1	O O O		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 2 : Conception des locaux et contraintes industrielles EC 1 : Microbiologie industrielle EC 2 : Biotechnologie EC3 : Maitrise de la contamination	6	3 1 1 1	ET CC CC CC		1 >2 >2 >2	E E E E	3h	1 1 1 1	ET O O O	3h	1 1 1 1	E E ou O E ou O E ou O	3h 1h 1h 1h
UE 3 : Outils de production industrielle EC 1 : Chimie pharmaceutique EC 2 : Pharmacognosie EC3 : Technologie pharmaceutique	9	3 2 1 3	ET CC CC CC		1 >2 >2 >2	E E E E	3h	1 1 1 1	ET O O O	3h	1 1 1 1	E E ou O E ou O E ou O	3h 1h 1h 1h
UE 4 : Construction et suivi de la qualité EC 1 : Contrôle qualité EC 2 : Assurance qualité	9	3 3 3	ET CC CC		1 >2 >2	E E E	3h	1 1 1	ET O O	3h	1 1 1	E E ou O E ou O	3h 1h 1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Les épreuves de seconde session peuvent être organisées sous forme d'un écrit ou d'un oral

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Projet tutoré Rapport Soutenance orale	9	4,5 4,5	ET ET		1 1	M S							
UE 6 : Stage d'application en entreprise Rapport Soutenance orale Evaluation du stage	21	7 7 7	ET ET ET		1 1	M S A					---	---	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUE :

L'évaluation du stage est effectuée par le maître de stage à l'aide d'un questionnaire préétabli comportant une grille de notation.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Master Sciences du Médicament

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

COUDERT Pascal, Pascal.COUDERT@uca.fr

Contact en scolarité

Service de la formation – Pôle Master/Licence

scolarite.master.medpha@uca.fr

Stages

En M1 : à partir du mois d'avril, stage de 7 semaines minimum

En M2 : à partir du mois de janvier, stage de 5 mois minimum

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) **peut être** proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

La compensation est organisée entre Unités d'Enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année d'études, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients.

Maquettes de la formation :

Tableau 1 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S1 (30 crédits)

UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX
O1 ou O2/O3

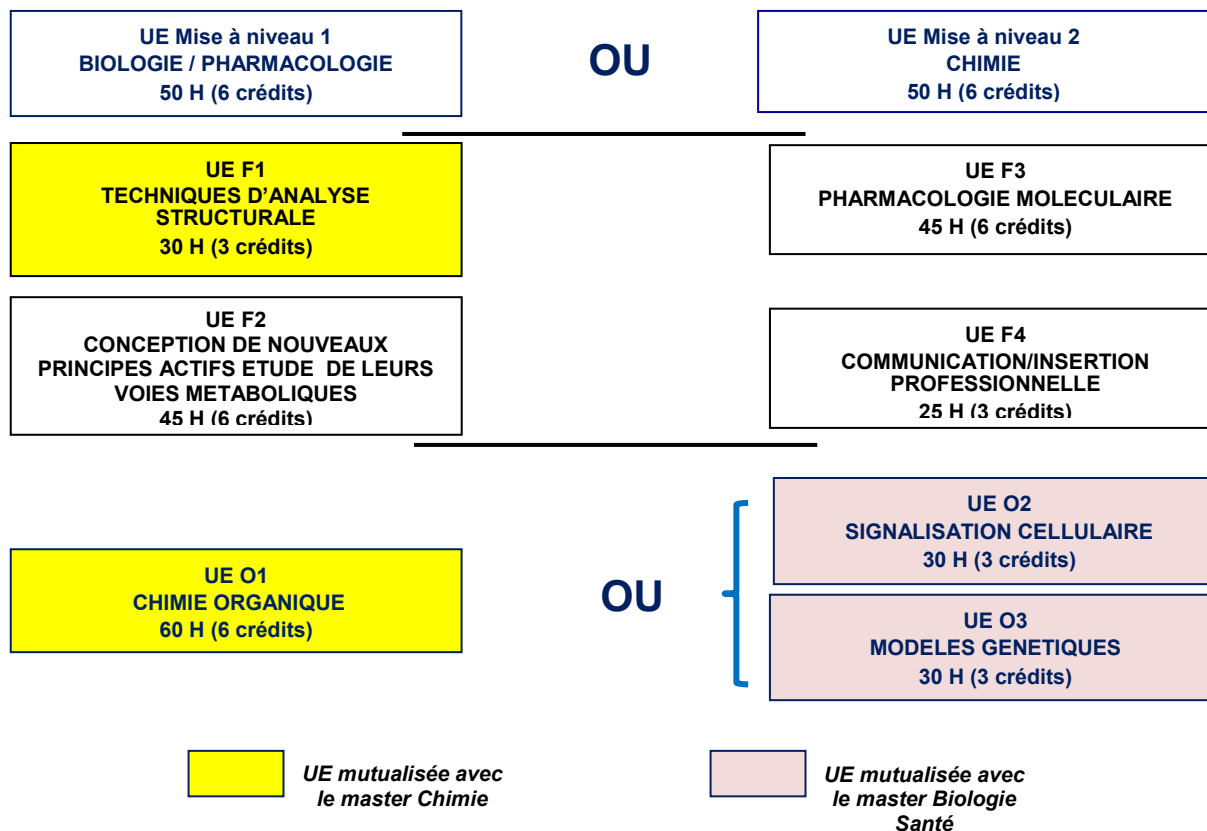


Tableau 2 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S2 (30 crédits)

5 UE OBLIGATOIRES (F5 à F9) + 3 UE AU CHOIX (O4 à O13, UE autre master)

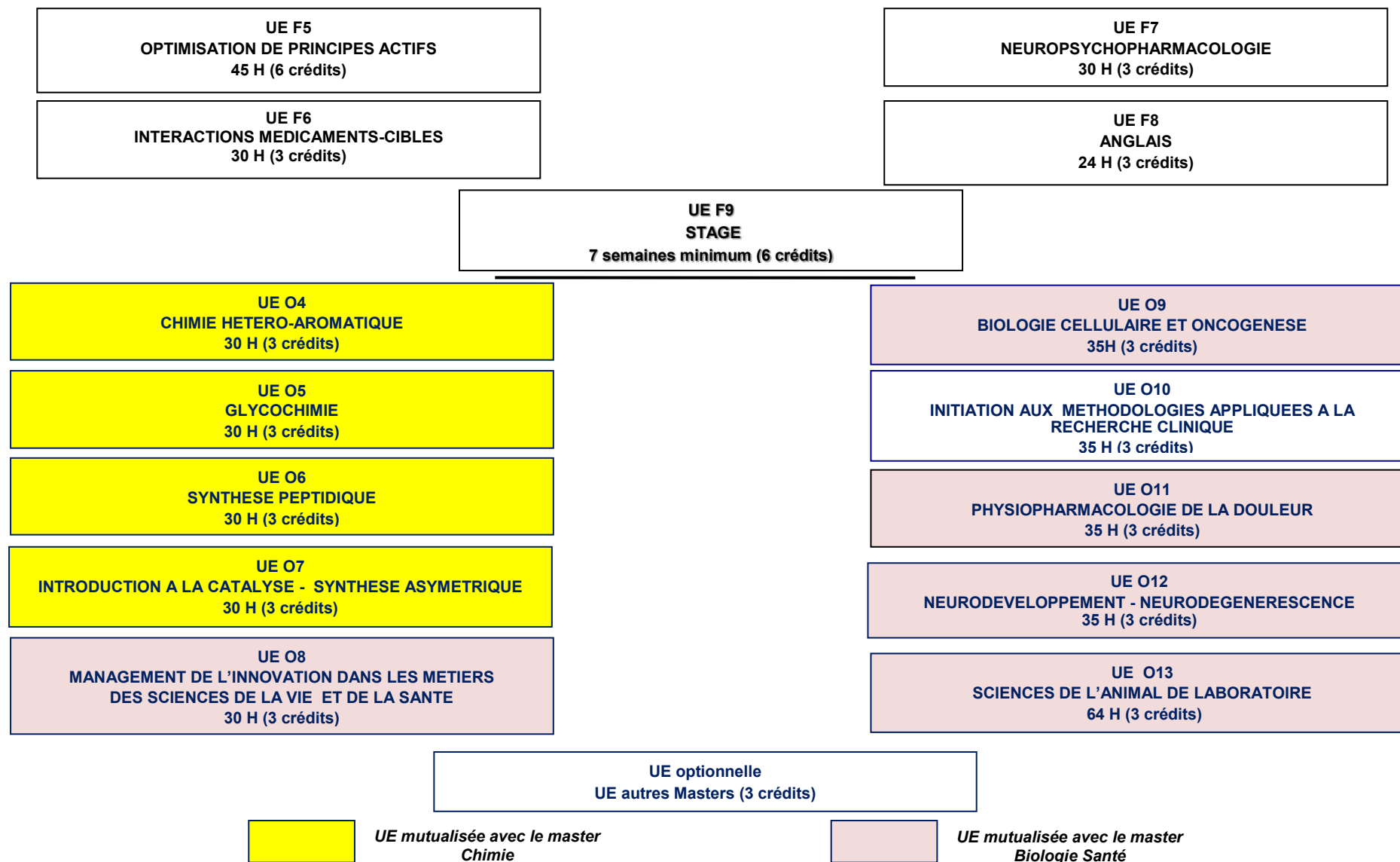


Tableau 3 : MASTER M2 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S3 (30 crédits)

4 UE OBLIGATOIRES (F10 à F13) + 3 UE AU CHOIX (O14 à O21, UE autre master)

Module F10 PHARMACOCINETIQUE ET PHARMACOGENETIQUE 50 H (6 crédits)	Module F12 BIOTECHNOLOGIES ET BIOTHERAPIES 50 H (6 crédits)
Module F11 TECHNIQUES SEPARATIVES ET DEVELOPPEMENT GALENIQUE 50 H (6 crédits)	Module F13 Anglais 24 H (3 crédits)
UE O14 PRINCIPES ACTIFS ISSUS DE LA SYNTHESE 35 H (3 crédits)	UE O18 THEORIE ET PRATIQUE DES ESSAIS THERAPEUTIQUES 35 H (3 crédits)
UE O15 ANALYSE DE DONNEES ET DRUG DESIGN 32 H (3 crédits)	UE O19 MODÈLES PRÉCLINIQUES ET CLINIQUES EN NEUROPHARMACOLOGIE 24 H (3 crédits)
UE O16 BIOTRACEURS 35 H (3 crédits)	UE O20 MÉTHODES ET MODÈLES EN NEUROSCIENCES : APPROCHES CELLULAIRES ET BIOLOGIQUES 24 H (3 crédits)
UE O17 STRATEGIES THERAPEUTIQUES EN ONCOLOGIE 35 H (3 crédits)	UE O21 NEUROSCIENCES 18 H (3 crédits)
UE optionnelle UE autres Masters (3 crédits)	



*UE mutualisée avec le master
Biologie Santé*

**Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum
(UE F14 – 30 crédits)**

Master SCIENCES DU MEDICAMENT

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	CC		2*	O		2	O			O	
UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	CC		3*	E		3	O			O	
UE F1 : Techniques d'analyse structurale	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	ET			E	1h30		E	1h30		E	1h30
UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	CC+ET	20/80	3	E	1h30		E	1h30		E	1h30
UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	CC	5%A 95%O	2*	A+O		2	E+O	1h	1	E	1h
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 1)												
UE O1 : Chimie organique	6	CC+ET	30/70	3*	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O2 : Signalisation cellulaire	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O3 : Modèles génétiques	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*Le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	CC+ET*	25/75	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	ET			E	1h30		E	1h30		E	1h30
UE F7 : Neuropsychopharmacologie	3	ET			E	1h		E	1h		E	1h
UE F8 : Anglais	3	CC*	70/30	2	E+O		2	E+O		1	E	1h30
UE F9 : Stage	6				M+S			M+S				
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 2) :												
UE O4 : Chimie hétéro-aromatique	3	CC+ET*	20/80	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE O5 : Glycochimie	3	CC+ET*	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O6 : Synthèse peptidique	3	CC*+ET	50/50	3	TP+O+E		2	TP+O+E		1	E	2h
UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O8 : Management de l'innovation	3	ET			A			E	2h		E	2h
UE O9 : Biologie cellulaire et oncogénèse	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O10 : Initiation aux méthodologies appliquées à la recherche clinique	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O13 : Sciences de l'animal de laboratoire	3	CC+ET*	35/65	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*Le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique	6	CC*+ET	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1 ou 2	O*+E	2h
UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	CC*+ET	35/65	3	TP+O		2	TP+O		1	O	
UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	6	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE F13 : Anglais	3	CC*	50/50	2	E+O		2	E+O		2	E + O	1h30
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 3)												
UE O14 : Principes actifs issus de la synthèse	3	ET			E	2h30		E	2h30		E	2h30
UE O15 : Analyse de données et drug design	3	CC*			M+O			M+O			O	
UE O16 : Biotraceurs	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O17 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O18 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O19 : Modèles précliniques et cliniques en neuropharmacologie	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O20 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h
UE O21 : Neurosciences	3	ET			E	2h		E	2h		E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

O* : F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique : un oral sera organisé en 2^{ème} session si l'étudiant n'a pas eu la moyenne au Contrôle Continu

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session **		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE F14 : Stage	30				M+S			M+S				

M : mémoire ou rapport ; S : soutenance

**** Les mémoires et soutenances de stage ne font pas l'objet d'une deuxième session.**